



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Les articles L. 2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Montbard, elle sera disponible également sur le site internet de la commune.

### La stratégie de la Commune de Montbard pour l'année 2022

Dans un contexte national de hausse de prix, les axes majeurs de la stratégie budgétaires ont été maintenus et sont les suivants :

- La maîtrise des charges de fonctionnement, avec une politique volontariste de rationalisation des dépenses malgré la montée en charge de la contribution au FPIC. Cette maîtrise des dépenses a permis d'atténuer la baisse des dotations notamment la DGF.

- Le maintien d'un niveau élevé d'investissement, financé notamment par de l'autofinancement et par les subventions obtenues dans le cadre de la contractualisation du dispositif « Revitalisation du Centre Bourg ».

- La poursuite du désendettement engagé depuis 2014.

**Le compte administratif est le document retraçant les opérations budgétaires et comptables de l'année.** Il a été approuvé pour l'année 2022 au cours de la séance du conseil municipal du 30 mars 2023.

### 1) Budget principal

Le Compte Administratif (CA) de la commune est structuré en deux sections :

- **La section de fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **La section d'investissement** qui regroupe toutes les dépenses de travaux d'investissement et d'équipements ainsi que le capital de la dette à rembourser sur l'exercice et en recette, les subventions des partenaires, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, l'autofinancement et l'emprunt nouveau nécessaire au financement des projets communaux.

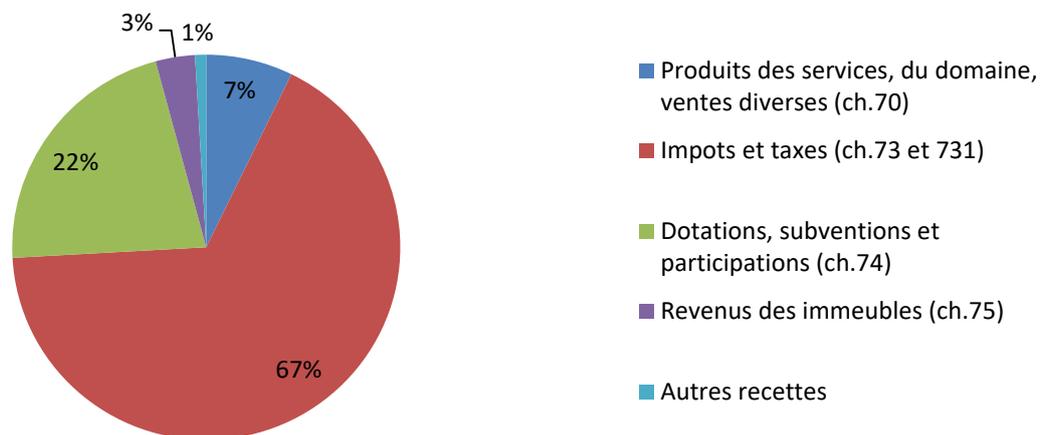
## Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'Etat, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la collectivité.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	CA 2021 (pour mémoire)	CA 2022	%2021/2022
Produits des services, ventes diverses (ch.70)	718 934.37 €	848 936.52 €	18.08%
Impôts et taxes (ch. 73 et 731)	7 978 857.42 €	7 845 619.33 €	-1.67%
Dotations, subventions et participations (ch.74)	2 538 236.09 €	2 542 874.41 €	0.18%
Revenus des immeubles (ch.75)	337 579.13 €	384 482.02 €	13.89%
Autres recettes	448 753.02 €	108 416.73 €	-75.84%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>12 022 360.03 €</b>	<b>11 730 329.01 €</b>	<b>-2.43%</b>

### Répartition des recettes année 2022



Les impôts et taxes, principales recettes de fonctionnement de la commune, se composent des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de l'attribution de compensation (recette versée par la Communauté de Communes du Montbardois destinée à neutraliser budgétairement les effets des transferts de compétences) et de diverses autres recettes fiscales et parafiscales (part communale des droits de mutation sur les transactions immobilières, part communale de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, etc...). Relative stabilité de ce poste par rapport à l'année 2021.

### Taux de fiscalité de la Commune de Montbard

Taxe	Commune de Montbard (année 2022)	Niveau départemental (année 2022)	Niveau national (année 2022)
Taxe foncière (bâti)	44.73	44.92	38.28
Taxe foncière (non bâti)	80.87	36.71	50.44

Les dotations, subventions et participations sont stables par rapport à 2021.

Néanmoins, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, était en baisse régulière depuis 2014. Elle s'élevait à 1 555 000€ en 2014 contre 56 000€ en 2021. La commune de Montbard en 2022, ne perçoit plus de DGF.

Les produits de services et revenus des immeubles en hausse par rapport à 2021, s'expliquent par la reprise de l'ensemble des activités des services publics municipaux, après des interruptions partielles ou totales en 2020-2021 du fait de la crise sanitaire. De plus avec le changement de norme comptable, le remboursement lié aux divers sinistres se retrouvent dorénavant au sein de ce poste de recette.

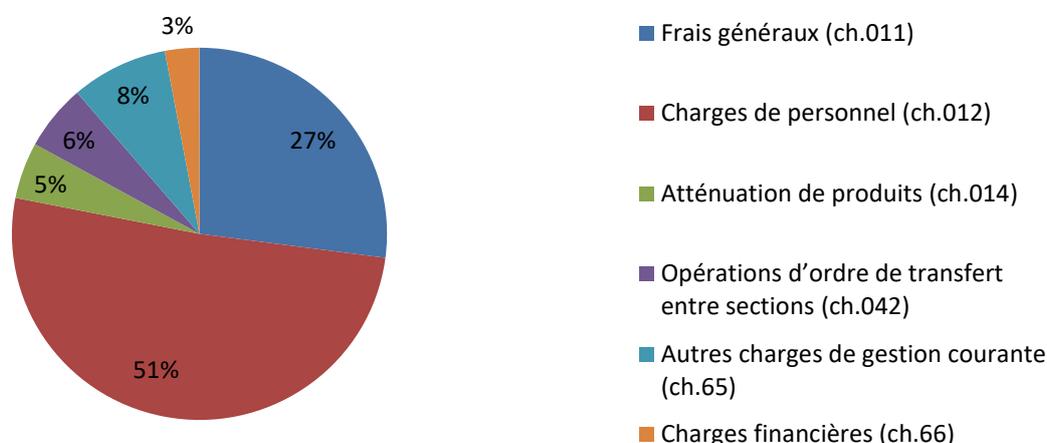
Les autres recettes fluctuent d'une année à l'autre car ce poste de recette retrace les ventes du patrimoine de la collectivité. Tel a été le cas en 2021, pour un montant de 346 000€.

**Les dépenses de fonctionnement** intègrent les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes (dont les associations), ainsi que les frais généraux (dépenses d'énergie et de fluides, prestation de services et dépenses liées aux services externalisés) et les intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	CA 2021 (pour mémoire)	CA 2022	%2021/2022
Frais généraux (ch.011)	2 597 628.53 €	2 732 808.71 €	5.20%
Charges de personnel (ch.012)	4 888 627.09 €	5 154 067.12 €	5.43%
Atténuation de produits (ch.014)	482 522.00 €	494 616.00 €	2.51%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (ch.042)	860 743.27 €	575 079.56 €	-33.19%
Autres charges de gestion courante (ch.65)	855 625.77 €	842 663.19 €	-1.51%
Charges financières (ch.66)	341 747.82 €	297 552.23 €	-12.93%
Autres dépenses	5 515.20 €	1 834.97 €	-66.73%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 032 409.68 €</b>	<b>10 098 621.78 €</b>	<b>0.66%</b>

## Répartition des dépenses de l'année 2022



Les charges de personnels constituent le premier poste de dépenses pour la collectivité et en augmentation par rapport à l'année 2021 compte tenu de la revalorisation du point d'indice à 3.5% à partir de juillet 2022.

Les frais généraux regroupent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et de diverses (électricité, eau, chauffage, carburants), vêtements de travail, assurances, maintenance, redevance pour la délégation de service public du centre Amphitrite, animations culturelles, etc. L'évolution à la hausse par rapport à l'année 2021 s'explique principalement par l'envolée des prix du carburant et du gaz durant l'année 2022.

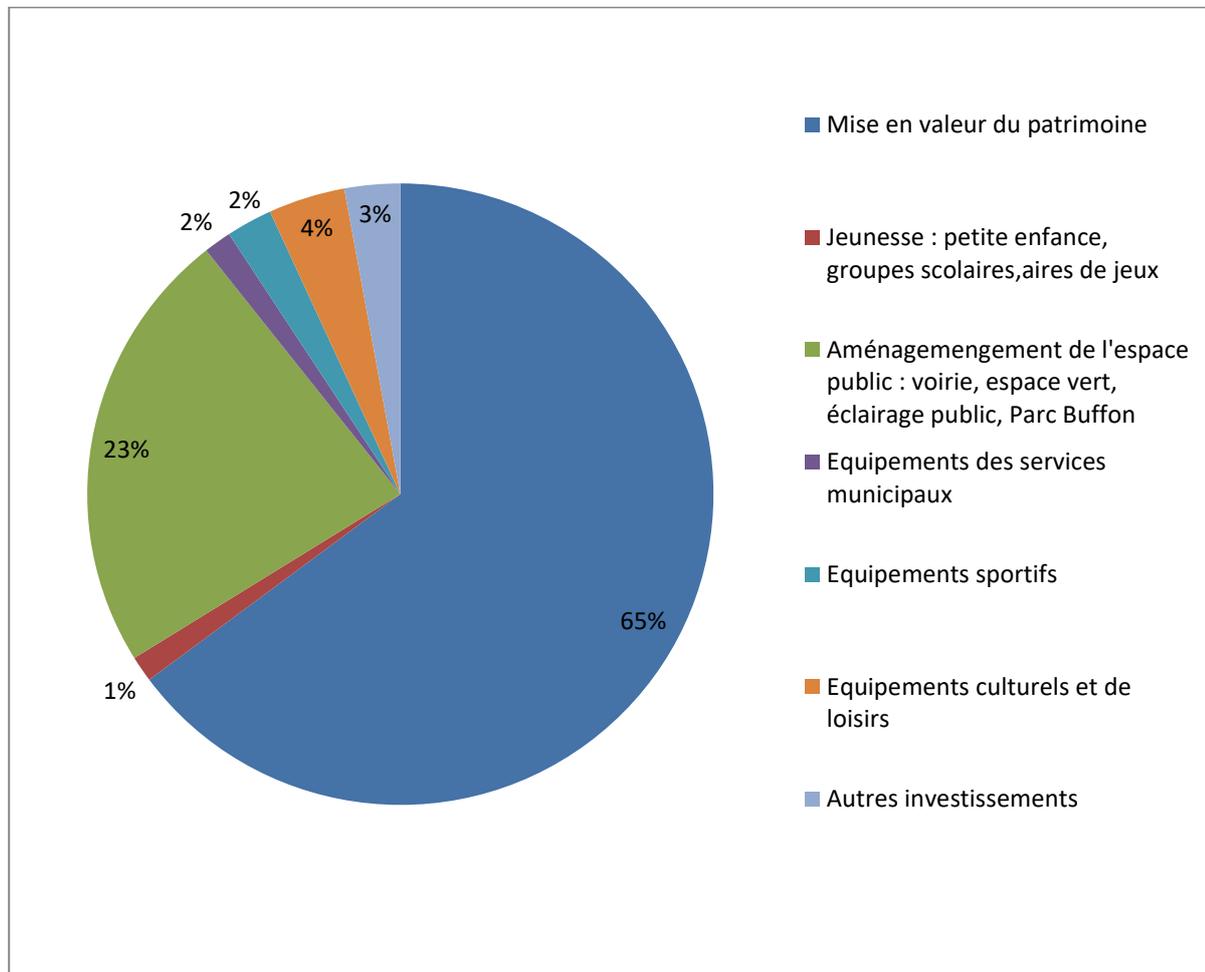
Les autres charges de gestion courantes regroupent notamment la contribution de la collectivité au service départemental d'incendie de secours, les subventions aux associations et la participation du budget Principal à l'équilibre des budgets autonomes (budget CCAS et Caisse des Ecoles).

L'évolution des charges d'intérêts est contenue depuis plusieurs années du fait de la politique de désendettement. L'encours diminue et la commune a bénéficié de taux fixes et très bas sur les emprunts réalisés au cours du mandat précédent. La gestion active de la dette a permis d'accompagner le développement de la ville sans alourdir les charges financières.

## Section d'investissement

**Les dépenses d'équipements** s'élèvent à 5 030 693€ en 2022 et à 3 173 291€ en 2021.

La répartition de ces dépenses en 2022 par secteurs d'intervention est la suivante :



Parmi les investissements, les plus significatifs de l'année 2022, peuvent être cités :

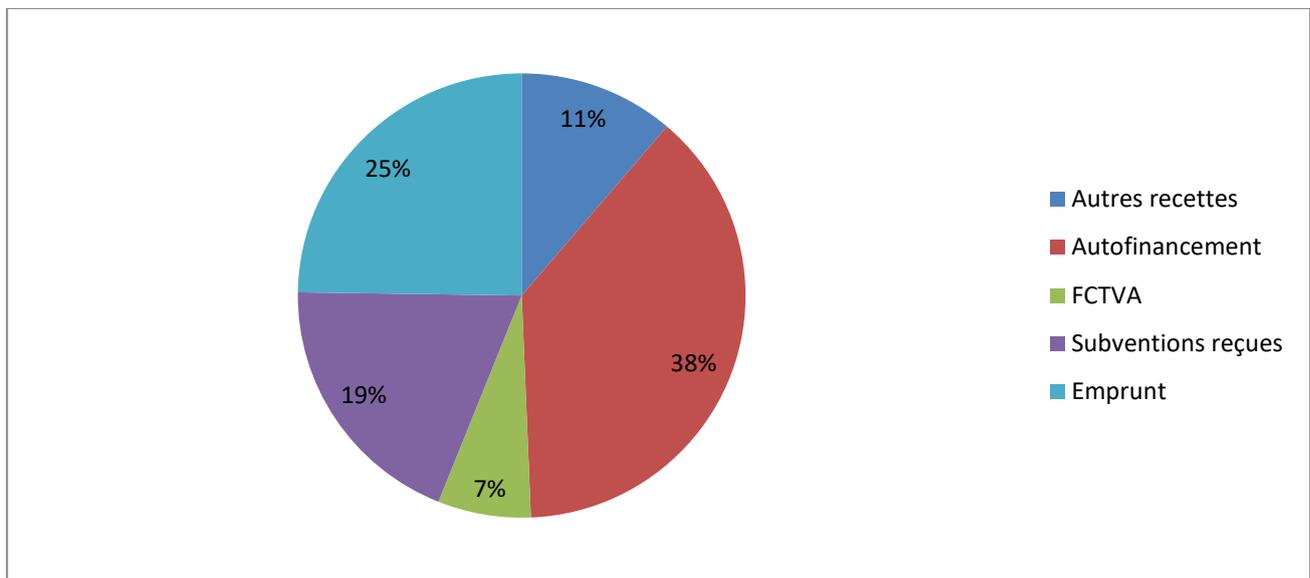
- La phase 1 de la réfection de la voirie des rues Edme Piot, Liberté, Eugène Guillaume, du Parc
- La restauration – sécurisation - mise aux normes des Tours de l'Aubespain et Saint-Louis
- La rénovation du bâtiment ex. Mission locale pour, dans un 1<sup>er</sup> temps déménager les services durant les travaux de l'Hôtel de Ville, puis dans un 2<sup>ème</sup> temps, augmenter l'offre d'espace locatif tertiaire

- Rénovation de l'habitat privé : dernière année de l'opération pluriannuelle (6ans) renouvellement urbain ; aides aux habitants pour la rénovation énergétique et l'entretien des façades, pour la primo accession à Montbard.
- Fin de l'aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie
- Opération FISAC : 4<sup>ème</sup> et dernière année de l'opération pluriannuelle ; aides directes et actions en faveur du développement du commerce local.
- Création d'un parcours VTT
- Extension de l'éclairage public

L'**annuité de la dette** en 2022 s'élève à 1 913 278€.

Le **financement** de ces dépenses est assuré par un autofinancement de 2 000 000€, par le FCTVA pour un montant de 353 300€, l'encaissement de subventions pour 1 000 000€, un emprunt de 1 300 000€ et diverses recettes à hauteur de 589 000€.

La répartition par types de recettes en 2022 :



Le budget principal comporte deux **budgets annexes** :

#### Le budget eau et assainissement :

Est un budget à autonomie financière, c'est-à-dire financé par ses propres ressources liées à l'exploitation de l'activité.

En fonctionnement, les dépenses 2022 s'élèvent à 1 171 333€ HT, et les recettes à 1 215 691€ HT.

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 815 778€ HT € dont 386 914€ HT de travaux sur les réseaux d'eau potable et eaux usées.

Le financement de l'investissement est assuré par des subventions versées par l'Agence de l'Eau à hauteur de 115 576€, par un emprunt de 230 237€ et par la dotation aux amortissements 414 111€

#### Le budget Lotissements :

Ce budget a été créé en 2017 lors de l'aménagement des deux lotissements aux Bordes. A ce jour, sur les 5 lots, 4 sont vendus.